

Promouvoir les initiatives locales en santé environnement

Porteur(s) de l'action : secrétariat technique du PRSE (ARS, Région, DEAL)

Partenaire(s) associé(s) : partenaires du PRSE

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : citoyens, associations, collectivités, institutions porteurs d'un projet en santé environnement, Mutualité de La Réunion ; DJSCS ; CROS

Lien(s) avec le PNSE 3 : Promouvoir les Initiatives Locales d'Actions en Santé Environnementale (ILASE) et autres actions en santé environnementale aux échelles communales et/ou intercommunales (action n°95), mettre en place dans les régions volontaires un appel à projets concerté DREAL/ARS/conseil régional afin de soutenir financièrement des initiatives locales en santé environnement (action n°96)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : agendas 21 locaux ; CLS ; PRU

Objectif et finalité

Objectif stratégique : sensibiliser, informer et communiquer sur la santé environnementale.

Objectifs transversaux :

- promouvoir des dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.

Objectif opérationnel : Valoriser les initiatives locales et citoyennes.

Contexte, État des lieux, Enjeux

La thématique santé-environnement est au cœur des préoccupations des citoyens. Les citoyens et leurs territoires en sont aussi les premiers acteurs. Une stratégie d'action équilibrée doit donc reposer également sur une dynamique dans les territoires, en mobilisant des outils diversifiés et des catégories d'acteurs complémentaires.

Toutes les politiques publiques peuvent avoir une influence sur la santé et le bien-être des populations de manière directe ou indirecte. Un certain nombre de programmes et d'actions locaux, notamment dans les domaines de l'urbanisme, des transports et de la mobilité, de l'habitat, de l'agriculture, des déchets, de l'eau, de la biodiversité, de l'environnement, de l'accès aux

services essentiels, portés par des villes et des agglomérations, peuvent avoir des effets en matière de santé environnement des populations : agenda 21, plan climat énergie territorial, plan local d'urbanisme, éco-quartiers, plan de réduction des pesticides pour l'agglomération, plan local de prévention risques et pollutions, commande publique durable, programme local de l'habitat, espaces naturels, etc.

Les villes et les intercommunalités sont légitimes à agir dans tous les champs de la santé environnementale, dès lors qu'ils touchent à la vie quotidienne et à la qualité de vie des habitants.

De même, il s'agit aujourd'hui de mobiliser autour des préoccupations de santé environnement les acteurs des territoires : collectivités territoriales, associations de protection de l'environnement, associations de malades, syndicats, entreprises, services et établissements publics de l'État.

Toutes ces actions n'auront de sens que si se crée à l'échelon local, comme à l'échelon national, une dynamique autour des thématiques de santé

environnement. L'action des territoires doit servir d'exemple pour agir sur la réduction des expositions environnementales en tenant compte des priorités régionales de santé (réduction des inégalités territoriales). Pour accélérer cette dynamique, il est apparu opportun d'encourager la mise en place en régions d'appels à projets concertés en santé environnement afin de soutenir les initiatives locales dans ce domaine.

Description de l'action

L'action consiste à proposer un appel à projet concerté chaque année pour soutenir financièrement les initiatives locales en matière de santé environnement, et les valoriser. Les actions innovantes, s'inscrivant dans les thématiques portées par le PRSE, seront privilégiées.

Le recensement des actions menées et soutenues par la Région, s'inscrivant dans le cadre du PRSE, pourra être réalisé.

Calendrier et étapes de mise en œuvre

Durée de l'action : 2018 – 2021

Étapes de mise en œuvre proposées :

Action	Descriptif de l'action
1	Élaboration d'un cahier des charges pour l'appel à projet
2	Lancement de l'appel à projet
3	Valorisation des initiatives financées (organisation d'une journée, autres)
4	Recensement des initiatives portées par la région
5	Recherche de nouveaux partenaires pour augmenter les possibilités de financement des initiatives
6	

Moyens

Budget prévisionnel : en 2018 : 52 000 €

Financement : ARS, DEAL, Région, DAAF, ADEME, autres (selon expression d'intérêt)

Moyens humains	Moyens techniques
Secrétariat technique Porteurs d'initiatives	annonce de l'appel à projet dans les journaux

Indicateurs

Objectif visé :

- Valoriser les initiatives locales,
- Impulser le déploiement de nouvelles initiatives.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'appels à projet réalisés, ✓ Nombres d'initiatives financées, ✓ Evolution du budget des appels à projet, ✓ Nombre de financeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Evolution du nombre d'initiatives locales